



Recommandation

Réunion extraordinaire des instances du Comité national de la recherche scientifique

Sections - Commissions interdisciplinaires - Conseil scientifique du CNRS - Conseils scientifiques de département

10 juin 2009 - Maison de la chimie

Replacer le laboratoire au cœur du dispositif de recherche

La réunion extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) du 10 juin 2009 rappelle le rôle primordial du CNRS dans la structuration du dispositif de recherche au niveau national, dont les laboratoires doivent rester les éléments de base. Elle rappelle l'attachement de la communauté scientifique à la structure d'unité mixte de recherche (UMR) qui est la base d'un partenariat équilibré avec les universités et les autres établissements de tutelle. L'intérêt scientifique doit primer dans la détermination du nombre de tutelles. Elle défend l'idée qu'une unité puisse devenir UMR à sa demande, indépendamment des moyens financiers et humains mis par le CNRS après évaluation scientifique du CoNRS. Elle demande que le CNRS joue pleinement son rôle d'opérateur scientifique, quel que soit l'établissement gestionnaire financier.

Elle désapprouve :

- la réduction du nombre d'unités par désassociation pour des motifs non scientifiques ;
- la perte de solidarité à l'échelle du laboratoire qui résulte de l'évaluation par équipe de recherche (AERES), du financement par projet et de l'absence de perspective des personnels précaires toujours plus nombreux (ANR, ERC).

Elle souligne l'importance pour les missions nationales du CNRS d'une analyse pertinente de la conjoncture et de la prospective scientifique. Pour mener à bien cette tâche, le CoNRS doit pouvoir s'appuyer sur un examen du bilan et du projet des unités.

La réunion extraordinaire conteste la réalité de l'indépendance affichée par l'AERES. Elle critique avec force la méthodologie de l'évaluation des unités par l'AERES. Elle juge en particulier néfaste la mise en place d'un système de notation très réducteur, surtout quand il descend à l'échelon des équipes de recherche ou qu'il concerne leurs projets.

Elle demande que soit mise en place une procédure plus transparente de désignation des comités d'évaluation. Elle juge impératif qu'un membre de chaque section concernée du CoNRS ainsi qu'un élu ITA participent à l'ensemble des travaux du comité de visite.

Elle demande à ce que le suivi de l'évaluation des unités soit confié au CoNRS. Elle suggère, en accord avec la CP-CNU¹, que ce suivi soit couplé à l'évaluation des enseignants-chercheurs par le CNU.

Votée à la majorité des votes exprimés (Pour : 345 - Contre : 9 - Abstention : 5)

¹ Communiqué conjoint C3N / CP-CNU du 2 avril 2009